



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Extrait du Registre Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick DENAUD, Maire.

Convocation : 17/06/2025

Affichage : 24/06/2025

Nombre de membres :

En exercice : 10

Procurations : 1

Votants : 8

Etaient présents : P.DENAUD – V.VALADE – JP GUILLON – P.PRIVAT - L.MOREAU
P.SARTOUX – B.PETIT – F.DIDIERJEAN

Excusés : A.POTIGNY a donné pouvoir à P.DENAUD

Absents : L.VAREILLE

Secrétaire de séance : JP GUILLON

32.2025 Annule et Remplace la Délibération d'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2024 pour BP 2025

Rapporteur : Valérie VALADE, Adjointe au Maire en charge des Finances Locales

Après avoir en avoir délibéré, Le Conseil Municipal de l'Ile d'Aix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il y a lieu d'annuler la délibération 21.2025 afin de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 Constatant

que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 291 045,78 €
- un excédent années antérieures (002 2024) de 764 371,82€, soit un excédent cumulé de 1 055 417,60€ auquel s'ajoute l'excédent du budget CCAS dissous de 28 987,49€ soit 1 084 405,09€ de résultat à affecter,
- un déficit d'investissement 2024 de 502 434,10€
- un excédent antérieur (001 2024) de 736 503,79 € auquel s'ajoute 160 € d'excédent d'investissement du CCAS,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances

Entendu l'exposé de Madame Valerie VALADE

D É C I D E à l'unanimité ;

ARTICLE 1

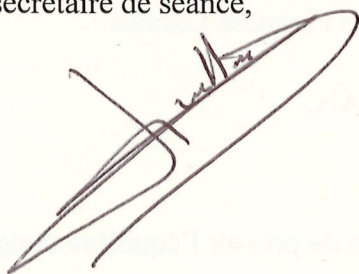
Le résultat de l'exercice budgétaire de l'année 2024 sur le budget primitif pour l'exercice budgétaire pour l'année 2025 est affecté comme ci-dessous :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Excédent cumulé antérieur 001 budget 2024	736 503,79 €	Excédent antérieur 002 budget 2024	764 371,82 €
Résultat 2024	-502 434,10 €	Résultat exercice 2024	291 045,78 €
Excédent cumulé CCAS	160,00 €	Excédent cumulé du CCAS	28 987,49 €
Excédent cumulé :001 budget 2025	234 229,69 €	Excédent cumulé global à affecter	1 084 405,09 €
Montant global des RAR	-473 041,99 €		
Besoin de financement	-238 812,30 €		
Couverture par affectation d'une partie du résultat de fonctionnement cumulé au compte 1068 au budget 2025	238 812,30 €	Excédent de fonctionnement reporté après affectation 002 budget 2025	845 592,79 €

ARTICLE 2

La présente délibération sera publiée, affichée et notifiée selon la législation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le Département et au Comptable Public, le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,



Le Maire



Patrick DENAUD